

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SARL EVIDENT

En contractant avec la société Evident, le client déclare se soumettre à ses conditions générales de commercialisation, de vente ou de réparation.

Ces mesures sont prises dans un esprit professionnel de respect mutuel, de correction et de loyauté.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Nos factures sont réglables à réception, sauf convention expresse.

Si les parties conviennent d'un délai de règlement, celui-ci ne pourra excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture selon les termes de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008 applicable au 1^{er} janvier 2009 (art.L-441-6) fixée par le Code du Commerce.

Le non respect du délai maximum de règlement entraînera l'application de pénalités de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points et ne pouvant être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, avec un montant minimum de pénalités de retard fixé à 40€ ht.

Les pénalités de retard sont automatiquement exigibles sans qu'aucun rappel soit nécessaire.

VENTE

Ces conditions s'appliquent aux consommables, aux matériels et aux prestations de service, réparation et maintenance fournis par la société Evident.

* Transport & Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatifs et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser les marchandises.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Toute réclamation doit être faite, en cas de manque ou de détérioration, auprès du transporteur.

Les retours doivent être soumis à notre approbation et restent à la charge de l'acheteur.

Les marchandises ayant fait l'objet d'une commande expresse du client ne pourront être reprises. Aucune reprise de pièces détachées ne sera acceptée.

Les frais de transport sont généralement à la charge du client sauf convention contraire.

* Garanties

Les biens vendus sont garantis contre tous vices de fonctionnement ou de fabrication. Cette garantie s'étend sur une période variable en fonction du type de matériel vendu et du fabricant.

Le matériel vendu d'occasion ou les pièces remplacées sur un matériel réparé par nos soins ainsi que la main d'œuvre sont garantis 3 mois s'ils sont installés et utilisés dans des conditions normales.

La garantie est exclue lorsque l'acquéreur s'est livré à des réparations ou interventions sur le matériel ou lorsque le bien est utilisé de façon anormale ainsi que par défaut d'entretien, négligence ou vétusté.

La garantie ne s'applique pas aux pièces détachées achetées et installées par le client.

* Prix

Nos tarifs peuvent être modifiés sans préavis.

Lorsqu'un devis est établi par notre société, il présente formellement les conditions particulières pouvant modifier ou compléter les présentes conditions générales de vente. Il est communiqué au client TVA incluse, hors frais de transport et reste valable 1 mois. Pour les pannes décelées au moment de l'essai, un avenant sera établi pour accord.

Les interventions inférieures à 100€ ht seront effectuées sans accord préalable du client.

Le matériel non réparé sera retourné au client démonté avec les frais de devis refusé et les frais de transports.

RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises restent la propriété de la société Evident jusqu'à leur paiement intégral.

RGPD

Conformément aux obligations RGPD, les données personnelles communiquées ne sont utilisées que dans le cadre des relations commerciales entre le client et la Sarl Evident. Le client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification de ses données personnelles. Il dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données, et peut en faire la demande expresse à comptoirfournituresdentaires@orange.fr.

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société Evident, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Bordeaux.